

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/67

Nombre de délégués
Titulaires en exercice : 35
Titulaires présents : 21
Suppléants votants : 01
Procurations : 12
Votants : 34

Pour : 34
Contre : 00
Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre à dix-huit heures,
Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la salle polyvalente de Saint Priest Ligoure, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel,
Président.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 08 octobre 2024

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), M. RICHIGNAC
Guillaume, M. BREZAUDY Alain (procuration de M. BONNAT Christian), Mme MAYOUSSE Martine
(procuration de M. BROUSSE Hervé), Mme DESSEX Martine (procuration de M. CAILLOT Alain), M.
DESROCHE Christian (procuration de M. LE GOFF Jean), Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS
Philippe (procuration de Mme LACORRE Valérie), M. GOUDIER Jean-Louis (procuration de Mme
LANTERNAT Floriane), Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M.
ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice (procuration de M. CARPE Jean-Christophe),
M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette (procuration de M. GARNICHE Roland), M. BARRY
Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M.
DARGENTOLLE Georges (procuration de Mme HILAIRE-GENIN Karine), M. DELOMENIE Bernard
(procuration de M. CUILLERDIER Simon), M DOGNON Jean-Bernard, Mme LACOURARIE
Bernadette (suppléante de M. CHAMINADE Gérard).

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, M. BROUSSE Hervé, M. BONNAT Christian, M. CAILLOT
Alain, M. CHAMINADE Gérard (suppléé par Mme LACOURARIE Bernadette), Mme LACORRE
Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, M. LE GOFF Jean, M. GARNICHE
Roland, M. MARCELLAUD Didier, Mme GENIN-HILAIRE Karine, M. CUILLERDIER Simon, Mme
VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. ESCOUBEYROU Pascal

Objet : Budget annexe « Ordures Ménagères » Exercice 2024 – Décision modificative n°1

Exposé :

Le Président explique à l'assemblée que le montant des amortissements prévu au budget primitif 2024 est
erroné. Cela est lié aux travaux effectués au chapitre 23 et ayant été intégrés au chapitre 21 en fin
d'année 2023. Ces montants n'ont pas été comptabilisés lors du vote du budget.

Cette intégration a des conséquences sur les amortissements.

Afin de régulariser cette situation, il est donc nécessaire d'affecter les crédits supplémentaires suivant :

Chapitre	Article	Libellé	Fonctionnement		Investissement	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
042	6811	Dotations aux amortissements	2 738,00 €			
70	706	Redevance		2 738,00 €		
21	2188	Immobilisations corporelles			2 738,00 €	
040	28135	Amortissement aménagement construction				2 738,00 €
TOTAL			2 738,00 €	2 738,00 €	2 738,00 €	2 738,00 €

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire
Recu en préfecture



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 15 octobre 2024.

Le Président,
Emmanuel DEXET

